

PROTOCOLE D ACCORD

Entre les soussignés :

Monsieur _____, demeurant

D'une part,

Et

Monsieur J.B EMERIC domicilié au **270 Impasse des Fauvettes Lot des Fauvettes 13 400 AUBAGNE.**

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Mr _____ et Mr EMERIC JB se proposent d'acheter une **CLIO 3 CUP** pour les stages de pilotage et pour une utilisation en course.

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les engagements de chacune des deux partis dans le cadre de cette collaboration.

ARTICLE 2 – PRESTATIONS DE MR

Prend en charge 9 000 € pour régler une partie de l'achat de la voiture.

Utilisera la voiture en journées d'essais puis en course de manière avantageuse par rapport au grand public.

Le tarif est de 7 € par kilomètre parcouru à son volant.

En course un forfait avantageux est proposé pour ½ part par épreuve. En option il sera possible de faire la totalité du meeting soit 3 courses pour le double du prix.

Un devis sera établi avant chaque épreuve comme pour les sorties circuits autres que le Luc.

Les assurances pour la voiture sont comprises et le pilote devra s'assurer pour sa personne. Le pilote au volant étant toujours responsable de ses actes et des conséquences en cas de sortie de route ou de mauvaise utilisation de la voiture. Pareil pour ces frais de déplacements et d'équipements ces derniers restent à sa charge.

ARTICLE 3 – PRESTATIONS DE J.B EMERIC

Prend en charge le reste de l'achat de la voiture et les démarches pour trouver un d'autres partenaires sur cette voiture.

La livre sur les circuits sur ces journées ou sur des courses et s'occupe de mettre un moniteur pour les stages de pilotage à des clients.

Prend en charge l'assurance de la voiture sur circuit en RC et dommages, tout l'administratif pour les clients, les pneus, les vidanges, les freins, les révisions et l'essence sur les journées de stages sur circuit.

En cas de sinistre chacune des parties est responsable lors de son utilisation et prendra en charge alors la franchise de 3 000 € pour les réparations. Sur les courses une autre assurance sera nécessaire.

ARTICLE 4 – rémunération

L'utilisation se fera en fonction des demandes ;

Recette sur les courses et stages 1.20 € par KM fait par les autres copropriétaires ou stagiaires.

ARTICLE 5 – revente

Possibilité d'arrêt du partenariat en cours de route.

Le véhicule CLIO CUP appartient aux deux parties pour 1/3 pour Mr et 2/3 pour Mr JB EMERIC et chacun pourra le racheter en cas de difficultés de l'autre partie ou la revendre à une tierce personne et chacun disposera de la somme obtenue lors de la vente au prorata.

JB EMERIC

le

fait en deux exemplaires originaux